



DEMANDE DE PROPOSITIONS AVEC NÉGOCIATIONS — ADDENDA N° 1

DDPN DC-2018-JW-01 Services d'actuariat-conseil

Date et heure limites :

Le 4 mai 2018
à 14 h
(heure du Pacifique)

Date de publication : Le 27 avril 2018

Expéditeur : Service d'approvisionnement de DC

Destinataires : Tous les fournisseurs

Courriel : procurement@destinationcanada.com

Voici les réponses aux questions qui nous ont été posées en date du 18 avril 2018 relativement à la DDPN indiquée ci-dessus.

- Q1. L'article C.3 mentionne « *les services d'administration et de préparation du relevé annuel du régime de retraite à cotisations déterminées* » au nombre des services exigés. Il ne mentionne aucunement les services d'administration du volet à prestations déterminées. Cet article devrait-il mentionner le « régime de retraite à prestations déterminées »?

Réponse :

Oui. L'article C.2 devrait mentionner « *les services d'administration et de préparation du relevé annuel des régimes de retraite à cotisations déterminées et à prestations déterminées* ». Veuillez consulter la modification n° 1 de la DDPN.

- Q2. En ce qui a trait à l'article C.4.1.c, combien le régime compte-t-il de participants par catégorie? Veuillez fournir un exemple de relevé annuel.

Réponse :

Le tableau ci-dessous indique le nombre approximatif de participants aux régimes de Destination Canada (DC) en date du 31 décembre 2017.

Régime de retraite	Catégorie de participant	Nombre de participants	Pays
Volet à cotisations déterminées du régime de retraite des employés de DC (régime à cotisations déterminées)	Actif	85	Canada
Volet à prestations déterminées du régime de retraite des employés de DC (régime à prestations déterminées)	Actif Différé Retraité	0 13 20	Canada
Régime de retraite des employés de DC en Chine, au Japon et en Corée du Sud (régime de retraite universel)	Actif Différé Retraité	4 1 2	Japon et Chine Japon Japon

Seuls les participants au régime à prestations déterminées reçoivent un relevé annuel. Comme ce régime n'a aucun participant actif, des relevés sont envoyés uniquement à des participants retraités ou à rente différée. En général, les relevés comportent les renseignements suivants :

- des données personnelles sur le participant : nom du conjoint admissible, des bénéficiaires et des enfants admissibles;
- l'admissibilité du participant aux documents relatifs au régime;
- la situation financière du régime, y compris le pourcentage financé selon une approche de solvabilité, l'actif et le passif de solvabilité et la cotisation de l'employeur, au besoin;
- la répartition des placements de la caisse de retraite, y compris le pourcentage de la valeur marchande et le pourcentage cible du total des actifs que représentent les actifs les plus importants.

Q3. En ce qui concerne l'article C.4.1.d, veuillez fournir une liste d'options de placement pour le régime à cotisations déterminées, ainsi que l'énoncé des politiques et des procédures de placement pour le régime à prestations déterminées.

Réponse :

Voici une liste d'options de placement pour le régime à cotisations déterminées :

- 2140 ML Fidelity ClearPath Inc a d3
- 2142 ML Fidelity ClearPath 2015 d3
- 2143 ML Fidelity ClearPath 2020 d3
- 2144 ML Fidelity ClearPath 2025 d3
- 2145 ML Fidelity ClearPath 2030 d3
- 2146 ML Fidelity ClearPath 2035 d3
- 2147 ML Fidelity ClearPath 2040 d3
- 2148 ML Fidelity ClearPath 2045 d3
- 2149 ML Fidelity ClearPath 2050 b8
- 2150 ML Fidelity ClearPath 2055 c1
- 3132 ML Marché monétaire Canadien (MAM) k2
- 4191 ML MAM Fonds indiciel d'obligations canadiennes k1
- 5631 ML BG Fonds équilibré f2
- 7142 ML Fidelity Fonds d'actions inst. canadiennes d5
- 8322 ML BR Fonds indiciel d'actions américaines e8
- 8321 ML BR Fonds indiciel d'actions internationales g5

L'énoncé des politiques et des procédures de placement du régime à prestations déterminées contient les sections suivantes :

- Objet;
- Contexte, type de régime et responsabilités;
- Répartition des responsabilités;
- Lignes directrices sur la répartition de l'actif;
- Objectifs de placement, portefeuille selon la politique de placement et attentes en matière de risque de rendement;
- Prêt de titres;
- Évaluation des placements;
- Délégation du droit de vote;
- Politique sur les conflits d'intérêts et exigences en matière de divulgation d'information;
- Opérations entre des parties liées.

- Q4. Afin de proposer un tarif annuel fixe pour les services mentionnés à l'article C.4.1, veuillez fournir le plus récent exemplaire du rapport annuel d'évaluation aux fins de la capitalisation et des rapports d'évaluation comptable des régimes mentionnés à l'article C.4.1.b.ii.

Réponse :

Cette information étant de nature sensible, DC n'a pas l'intention de la divulguer au public dans le cadre du processus de cette DDPN. Veuillez consulter la note 8 des notes afférentes aux états financiers (page 66 et suivantes) dans le [Rapport annuel 2016](#).

- Q5. L'article C.4.1.a.v mentionne « *tout autre service-conseil demandé* ». Veuillez préciser davantage les services que DC considère comme faisant partie de cette portée afin de proposer un tarif annuel fixe pour cette dernière.

Réponse :

Ces services ne seraient pas compris dans le tarif annuel fixe. Ils seraient facturés au tarif horaire proposé par le soumissionnaire.

- Q6. À l'article C.4.1.d.ii, on demande à l'entrepreneur de préparer trois (3) versions sommaires et une version définitive détaillée du rapport de suivi des placements du régime à prestations déterminées. Veuillez préciser si DC souhaite obtenir quatre (4) rapports de suivi des placements trimestriels par année.

Réponse :

Seuls deux (2) rapports de suivi des placements du régime à prestations déterminées sont requis chaque année : une (1) version sommaire et une (1) version définitive. Veuillez consulter la modification n° 1 de la DDPN.

- Q7. L'article D.1.2 exige que l'équipe se compose de membres en règle de l'Institut canadien des actuaires. Veuillez préciser s'il est acceptable que seuls les actuaires signataires aux fins des régimes de retraite et d'avantages complémentaires soient membres en règle de l'ICA.

Réponse :

Il est acceptable que seuls les actuaires signataires soient membres en règle de l'ICA. Veuillez consulter la modification n° 1 de la DDPN.

- Q8. Veuillez fournir les documents ayant trait aux régimes, par exemple le livret du participant ou l'équivalent.

Réponse :

Veuillez consulter les documents *DDPN Addenda 1 Annexe 1 - Livret Régime de retraite - 10001170 31_12_2017* et *DDPN Addenda 1 Annexe 2 - Livret REER - 20001170 31_12_2017*, ci-joints, pour obtenir les livrets du participant aux régimes à cotisations déterminées.

Les livrets du régime à prestations déterminées et du régime de retraite universel ne sont pas disponibles.

Q9. Veuillez donner des détails sur le régime à cotisations déterminées, la taille de la caisse de retraite, la formule de cotisation et le nom de l'actuel responsable de la tenue des registres.

Réponse :

Veuillez consulter les documents *DDPN Addenda 1 Annexe 1 - Livret Régime de retraite - 10001170 31_12_2017* et *DDPN Addenda 1 Annexe 2 - Livret REER - 20001170 31_12_2017*, ci-joints, pour obtenir des détails sur le régime à cotisations déterminées.

Veuillez consulter la note 8 des notes afférentes aux états financiers (page 66 et suivantes) dans le [Rapport annuel 2016](#) pour obtenir des précisions sur la taille de la caisse de retraite.

La Financière Manuvie est actuellement responsable de la tenue des registres.